

PRESENTATION ARCHITECTURALE

SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	2
2. LE PARTI URBAIN ET PAYSAGER : UN MOYEN DE TISSER UN LIEN ENTRE LA BARRE 240 ET SON QUARTIER.....	2
2.1. Affirmer et réinsérer les liens et les parcours.....	2
2.2. Le principe d'une galerie ouverte, vivante, reliée aux équipements environnants et au traitement paysager	2
2.3. Un jardin en espalier au pied du pignon nord bordant la promenade menant au parc du Vallon	4
2.4. Une recomposition des stationnements résidentiels sur un principe de lanière.....	5
3. UNE ECRITURE ARCHITECTURALE PORTEUSE D'IMAGE ET DE SAVOIR ETRE	6
4. LE LOCATAIRE AU CŒUR DU PROJET.....	9
4.1. Redonner vie aux pieds d'immeuble : une exigence de sécurité et d'agrément pour les habitants	9
4.2. Réinvestir les espaces intermédiaires au bénéfice des résidents.....	9
5. CONCLUSION.....	10



1. PREAMBULE

Travailler sur la réhabilitation de la barre 240, c'est l'occasion de se réinterroger sur la place d'un bâtiment marquant dans le paysage de la ville, c'est l'opportunité de retisser des liens entre cette résidence et son environnement proche, son quartier et ainsi lui donner sa juste place dans le projet de renouvellement du plateau de la Duchère.

Il s'agit de retrouver la fierté d'habiter par un usage amélioré. De retrouver une image valorisante participant au parcours social loin des assignations paupéristes comme nous l'avons trop vu dans les réhabilitations clinquantes et colorisées depuis la fin des années 70. Il s'agit pour nous de montrer une normalité intégratrice avec une architecture de logements qui exprime l'image de copropriétés valorisantes. Il s'agit d'éviter une stigmatisation souvent involontaire mais bien réelle par le fait de vouloir « montrer », d'exprimer une singularité du geste qui va assigner les locataires en désignant le logement comme social.

Notre projet humaniste, fort et respectueux traduit cette ambition élevée de reconnaître enfin les potentialités du devenir de tous, loin des rejets par trop habituels.

2. LE PARTI URBAIN ET PAYSAGER : UN MOYEN DE TISSER UN LIEN ENTRE LA BARRE 240 ET SON QUARTIER

2.1. AFFIRMER ET REINSERER LES LIENS ET LES PARCOURS

Le traitement des pieds d'immeuble, les usages qu'ils proposent, les parcours qu'ils permettent ou favorisent, sont autant de thème qu'il convient d'aborder et de traduire au travers du projet.

Nous avons voulu proposer une réappropriation des abords par un usage valorisant aussi bien du côté stationnement et aire de jeux que du côté de la galerie couverte et la liaison piétonne entre la barre et les services publics des écoles.

C'est pourquoi nous redonnons une fonction d'accueil complète par les halls donnant un accès au niveau parking et au niveau de la coursive.

2.2. LE PRINCIPE D'UNE GALERIE OUVERTE, VIVANTE, RELIÉE AUX EQUIPEMENTS ENVIRONNANTS ET AU TRAITEMENT PAYSAGER

Pour que ce passage couvert s'intègre naturellement dans les usages des habitants, il est essentiel de rendre attractif sa fréquentation et ses alentours. Soigner son esthétique en retraitant le plafond, les parois et son éclairage sera un atout, mais il faut également assurer une liaison visuelle et fonctionnelle avec un traitement paysager du pied de la barre, faisant du trajet entre les arrêts de bus et les services collectifs une expérience valorisante.



Nous souhaitons faciliter la traversée de la barre entre le niveau parking et l'aire de jeux et la liaison piétonne des services publics. Cette perméabilité permettra d'intégrer naturellement les différents usages dans la vie des locataires.

Le caractère traversant des halls permet de desservir aussi bien le parking à l'ouest que la galerie et la promenade piétonne à l'est.

Afin de limiter les éventuels désagréments d'un accès uniforme, les halls prendront pleinement leur place dans la galerie tout comme les locaux que nous proposons de créer. Ainsi l'effet linéaire sera réduit au profit de la qualité des usages.

D'un autre côté, la partie Ouest pourra accueillir, sans être traitée comme un sous-sol, les activités de loisirs des enfants et les stationnements protégés par un écrin de verdure.

Avec le reconditionnement des accès aux halls d'immeuble et le lien avec les équipements du quartier, cette galerie, bordée d'espaces végétalisés, pourra ainsi proposer un parcours de promenade et d'usage au service du piéton.



2.3. UN JARDIN EN ESPALIER AU PIED DU PIGNON NORD BORDANT LA PROMENADE MENANT AU PARC DU VALLON

Si la plus grande partie de la galerie peut constituer un passage public fréquenté, la partie Nord, à partir du passage au-dessus du boulevard nous semble destinée prioritairement à un usage résidentiel. Pour tenir compte de cette fréquentation, la sortie de la galerie en façade Nord est traitée de manière discrète avec un perron et un escalier. Cet escalier permettant de relier le RDC bas et son hall d'entrée situé à l'entresol de la galerie.



Un jardin en espalier propose un premier plan paysager au pignon Nord de la résidence. Avec son étagement, il assure une transition progressive le long du cheminement piétonnier longeant le presbytère et menant au parc du Vallon. Cet espace paysager permet d'appréhender dans une expérience valorisante le pignon traité de façon qualitative par la multiplication des réflexions des matériaux différents lorsque l'on s'en approche.

2.4. UNE RECOMPOSITION DES STATIONNEMENTS RESIDENTIELS SUR UN PRINCIPE DE LANIERE

L'ensemble du site situé à l'ouest de la barre 240 jusqu'au boulevard, constitue le prolongement naturel de l'urbanisation développée entre le parc du Vallon et la voie Nord-Sud nouvellement créée. Ce secteur s'organise sur le principe d'une trame paysagère composée de frange végétale reliant le boulevard au parc du Vallon.



Cette trame de composition, axée sur le végétal, nous conduit à repenser l'organisation du stationnement de la résidence ainsi que la mise en valeur et la protection de l'aire de jeux. Des plantations basses de type couvre-sol ou des zones engazonnées accompagneront les alignements d'arbres en leur donnant une présence au sol généreuse.

Nous proposons de recomposer cet espace en délimitant l'aire de jeux par un écran végétalisé assurant une protection vis-à-vis du boulevard. Cet écran aura aussi la fonction de mettre en valeur la perception de la barre 240 et de manifester les volontés paysagères de l'aménagement d'ensemble.

Dans un souci de composition d'ensemble, le réaménagement du parking répond au rythme de la nouvelle façade ouest. Il est organisé autour de bandes plantées et de cheminements piétonniers, prolongements directs des accès aux halls d'entrée créés en partie basse. Ainsi la liaison avec le parking permettra d'animer l'usage qualitatif des pieds d'immeubles. Une double strate végétale, arborée et arbustive atténuera l'impact visuel des voitures en stationnement et limiteront l'effet d'îlot de chaleur.

3. UNE ECRITURE ARCHITECTURALE PORTEUSE D'IMAGE ET DE SAVOIR ETRE

La barre 240 intervient à un double titre dans le dispositif urbain du plateau de la Duchère. A l'échelle de la ville, elle constitue une des pièces marquant la ligne de ciel de la colline dominant le quartier ancien du 9^{ème} arrondissement. Cet ensemble de barres imposantes encadrant la tour panoramique construit puissamment le grand paysage. Chacune de ces « barres » constitue une pièce urbaine du dispositif dont il nous semble important de conserver l'unité, la personnalité singulière, notamment dans la perception que l'on en a depuis le secteur de Vaise.



Ce travail sur l'unité de la barre 240 nous a conduits à travailler les façades et les pignons de manière homogène à l'échelle du bâtiment et ainsi conserver et mettre en valeur la puissance de son volume.

Nous proposons de travailler les façades sur le principe de grands tableaux posés sur un socle marqué.

En façade Est, la galerie constitue le socle vivant au-dessus duquel le grand tableau des balcons filants s'inscrit dans un cadre clair dessiné à l'échelle du bâtiment. L'utilisation de matériaux, comme le béton positionné à différents nus et la tôle perforée laquée, conduit à une vibration d'ensemble créant une perception douce de la lumière des teintes proches.

L'échelle du logement s'inscrit elle dans cette trame homogène et rigoureuse par la mise en place de panneaux de tôle découpés, positionnés entre les balcons pour créer des rangements et sur l'avant des balcons pour constituer des pare-vues. Ces panneaux allient en toute légèreté transparence, perméabilité et vibrations.

La position variée de ces éléments de ton blanc-argent, pixellise en quelque sorte la façade et la fait vibrer de manière homogène sur toute sa surface. On retrouve ainsi l'échelle du logement avec les effets de creusement soulignés par un ton plus sombre, sans tomber dans une composition systématique qui engendrerait la monotonie à l'échelle d'une telle façade. Chaque logement participe ainsi également à la perception d'ensemble de cette recomposition unificatrice.



Ce principe de composition s'exprime en pignon Sud par un tableau plus sage et plus régulièrement habité par les fenêtres des logements. Une tonalité homogène des allèges et des meneaux permet d'obtenir un effet de surface unitaire à l'intérieur de ce cadre périphérique.

Pour le pignon Nord, le thème du tableau apporte une réponse à la fonction de repère urbain que sa situation particulière lui confère et la portée symbolique qu'il peut avoir pour ce quartier en plein renouveau.

Dans une version de base pouvant être développée et animée, nous proposons un traitement de matériaux multipliant les lignes, les réflexions et les différentes perceptions au travers d'une composition d'à-plats en acier laqué, en acier perforé et en panneaux de béton de teintes mises en valeur par les séparations et les jeux de lumières sur ces matériaux différents.

Coupler ainsi l'image du mouvement, symbole du renouveau de la Duchère à la tradition des murs peints réécrite de manière contemporaine dans le projet de la Duchère, nous semble porteuse de sens et d'usage pour le quartier.



La façade Ouest prolonge le traitement de cet ensemble immobilier en intégrant sobrement les ascenseurs et les paliers à la perception unitaire et cohérente du projet.

Les nouveaux rythmes verticaux sont ainsi rapportés au plan général des façades par un revêtement de panneaux graphiquement nervurés et ajourés. La lumière peut ainsi baigner les paliers d'étages avec leurs celliers.

La façade existante reste sobrement traitée sur le principe de lignes horizontales dans lesquelles la fermeture des coursives, sous forme de châssis s'intègre parfaitement.

Le soubassement desservant les halls et des locaux de service fait l'objet d'une attention particulière. Les matériaux qui le constituent (béton lasuré, carrelage/pierre) assurent à la fois le caractère résidentiel qui marque le parcours du piéton en pied d'immeuble, et la pérennité indispensable à ce point particulièrement sensible de la résidence.

Ce parcours en pied d'immeuble conduit naturellement aux différents halls d'entrée, dans un rythme urbain ponctué par les divers cheminements piétonniers qui participent à paysager le parking tout en facilitant des accès protégés pour les locataires.



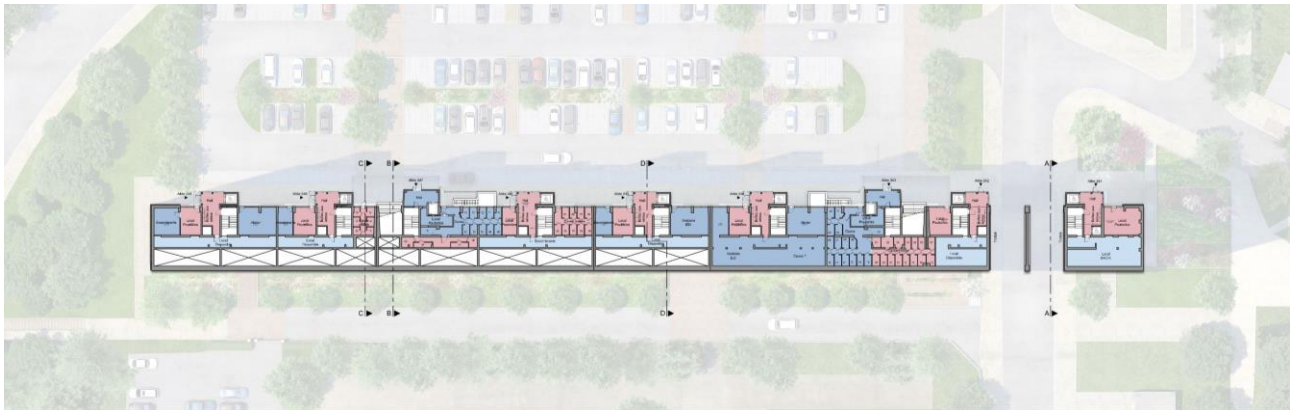
Généreusement vitrés, clairement identifiés, les halls proposent des proportions et des aménagements qui affirment l'ambition de retrouver la fierté d'habiter et d'appartenir.

De part et d'autre du passage traversant le parement du socle se retourne et habille les façades bordant les trottoirs. Ce traitement qualitatif, une mise en lumière ludique et la composition des abords paysagers de part et d'autre de la résidence transformeront ce passage sous immeuble vécu comme une limite, en un porche reliant le plateau au parc du Vallon réaménagé.

4. LE LOCATAIRE AU CŒUR DU PROJET

4.1. REDONNER VIE AUX PIEDS D'IMMEUBLE : UNE EXIGENCE DE SECURITE ET D'AGREMENT POUR LES HABITANTS

Nous avons évoqué précédemment les différents usages que peut proposer la galerie Est, une attention du même ordre doit être portée au rez-de-chaussée côté parking afin de lutter contre ce qu'on peut nommer les « rez-de-chaussée muets ».



Ouvrir les halls, les locaux au rez-de-chaussée, développer les fonctionnalités, sont des moyens efficaces pour affirmer des usages respectueux du vivre ensemble.

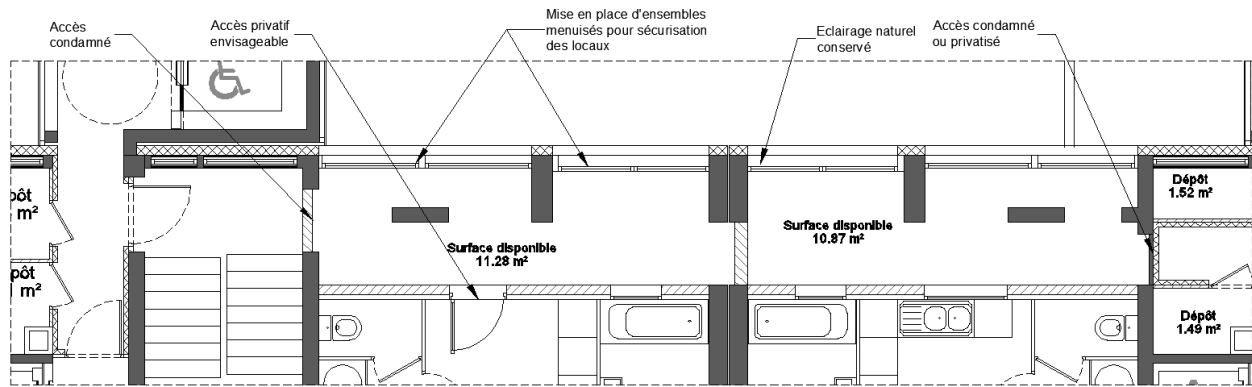
Nous proposons de vitrer largement les halls d'entrée et de faciliter des vues protégées aux paliers d'étage pour que les parties communes dépassent les façades des bâtiments et qu'elles offrent aux habitants la vision extraordinaire du grand paysage des Monts du Lyonnais.

Le socle des deux façades magnifié par un traitement unifié sur plusieurs niveaux constituera une véritable mise en valeur de la partie supérieure à l'échelle du bâtiment.

4.2. REINVESTIR LES ESPACES INTERMEDIAIRES AU BENEFICE DES RESIDENTS

A l'Ouest, la position et le traitement des façades des ascenseurs sont conçus pour se lier naturellement à la façade Ouest de l'ensemble immobilier dans une monochromie mise en valeur par la réflexion de la lumière sur les différents matériaux. Nous mettons ainsi en œuvre entre les façades Est et Ouest une harmonie d'ensemble par l'usage de matériaux pérennes affirmant une identité intégratrice.

Dans le même esprit, nous vous proposons de réinvestir la coursive du niveau 12 en agrandissant les zones de rangement des logements par un rangement accessible depuis les paliers d'étage, ou accessible à partir des logements lorsque cela peut se faire simplement.



Coursive au niveau 12

5. CONCLUSION

Une architecture qui place l'humain au centre de sa réflexion tout en traitant les façades à l'échelle de la ville, l'insertion du bâtiment dans un écran paysager, la reconquête des pieds d'immeuble, des aménagements qui redonne de l'usage au bénéfice des résidents, voici les outils que nous proposons de mettre en œuvre pour porter notre grande ambition : rendre à chacun la fierté d'habiter, le sentiment d'appartenance et la volonté de vivre ensemble.